



Direction générale de l'alimentation
Service des actions sanitaires
Sous-direction de la santé et du bien-être animal
Bureau de la prévention des risques sanitaires en élevage

Courriel : bispe.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

Tél. secrétariat : 01 49 55 56 43

Adresse postale : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Instruction technique

DGAL/SDSBEA/2022-43

du 12/01/2022

Date de mise en application : 01/02/2021

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2023

Nombre d'annexes : 4

Objet : Visites sanitaires obligatoires dans la filière équine : lancement de la campagne 2022-2023

Destinataires d'exécution

DDecPP

DAAF : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte

DRAAF : (suivi d'exécution A)

Résumé :

La présente note précise les modalités de mise en œuvre de la deuxième campagne de visites sanitaires obligatoires dans la filière équine (campagne 2022-2023). Ces visites concernent tous les détenteurs de trois équidés ou plus et portent sur le bien-être animal.

Textes de référence :

- Arrêté du 24 septembre 2015 modifié mettant en place les visites sanitaires dans les élevages.

Les **visites sanitaires en élevage** ont un **triple objectif** :

- **sensibiliser les détenteurs** à une thématique d'intérêt en santé publique vétérinaire en leur fournissant des conseils personnalisés sur cette thématique,
- **collecter des informations sur les élevages** afin que l'Etat puisse mieux connaître et protéger les filières.
- **renforcer le lien entre le détenteur, son vétérinaire sanitaire et l'administration.**

Depuis l'arrêté du 19 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 24 septembre 2015 mettant en place les visites sanitaires dans les élevages, les **visites sanitaires** sont **obligatoires dans la filière équine pour les détenteurs d'au moins 3 équidés**. Comme dans les autres filières, elles sont **réalisées par le vétérinaire sanitaire désigné par le détenteur d'équidés**, sous la responsabilité de la direction départementale en charge de la protection des populations du département où il se situe. Il ne s'agit pas d'un contrôle officiel mais d'un temps d'échange entre le détenteur et son vétérinaire sanitaire.

1. Objectifs de la visite

La campagne 2022-2023 de visite sanitaire équine porte sur le bien-être animal.

Les **objectifs de la visite** sont les suivants :

- faire connaître au détenteur les besoins physiologiques et comportementaux de base des chevaux en tenant compte des dernières évolutions scientifiques ;
- sensibiliser le détenteur sur l'intérêt de la prise en compte des connaissances et des évolutions de celles-ci sur les conditions de vie et d'utilisation des chevaux, et par extension d'une meilleure sécurité des cavaliers ;
- sensibiliser le détenteur sur l'importance de rédiger et de mettre en place des procédures internes pour une meilleure prise en compte des actions correctives ou des bonnes pratiques qu'il envisage de consolider.

Comme pour les visites sanitaires dans les autres filières, le **rôle des DDecPP et des DAAF** s'entend dans l'**animation du réseau de vétérinaires sanitaires** ainsi que dans le **suivi de la réalisation de ces visites**, ces deux actions s'effectuant **en lien avec l'OVVT** régional.

2. Calendrier de la campagne biennale 2022-2023

La campagne 2022-2023 des visites sanitaires obligatoires équines est fixée selon le calendrier suivant :

- **en 2022** : visite des détenteurs d'équidés ayant un numéro SIRET ou NUMAGRIT pair
 - lancement de la campagne : 1^{er} février 2022 ;
 - Ouverture du site de téléprocédure (saisie et enregistrement des visites) : 14 février 2022
 - fin des visites en élevage : 31 décembre 2022 ;
 - fin des enregistrements des visites sur le site de la téléprocédure : 31 janvier 2023
- **en 2023** : visite i) des détenteurs d'équidés ayant un numéro SIRET ou NUMAGRIT impair ainsi que ii) des détenteurs qui auraient dû être visités en 2022 et pour lesquels la visite n'a pas eu lieu.
 - ajout des nouveaux établissements à visiter : 1^{er} février 2023 ;
 - fin des visites en élevage : 31 décembre 2023 ;
 - fin des enregistrements des visites sur le site de la téléprocédure : 31 janvier 2024.

3. Exploitations concernées pour la campagne 2022-2023

Cette campagne concerne tous les détenteurs de trois équidés¹ ou plus, qu'ils soient professionnels ou non professionnels. Les centres de rassemblement et les marchés sont exclus du dispositif.

Le nombre d'équidés détenus par un détenteur n'est actuellement pas disponible de manière fiable dans les bases de données nationales (ni dans Sigal/Résytal ni dans le SIRE de l'IFCE). Par conséquent, **le vétérinaire sanitaire devra s'assurer lors de la prise de rendez-vous que le détenteur détient bien trois équidés ou plus**. Dans le cas contraire, la visite ne devra pas être réalisée (elle devra être notifiée par le vétérinaire sanitaire comme non réalisable sur le site de téléprocédure. Les motifs de non réalisation sont détaillés dans le tutoriel de téléprocédure disponible sur la page consacrée aux visites sanitaires du site Internet du MAA (<https://agriculture.gouv.fr/visites-sanitaires-obligatoires-en-elevage>).

4. Mise en œuvre de la campagne par les vétérinaires sanitaires

4.1. Visite chez le détenteur

Avant de réaliser les visites programmées, le vétérinaire sanitaire doit impérativement prendre connaissance du vademecum présenté en annexe 2. Les DRAAF, DAAF, DDecPP sont invitées à lire également ce document.

L'échange entre le vétérinaire sanitaire et le détenteur doit **durer** approximativement **1 heure**. Pour mener à bien cet entretien, **le vétérinaire s'appuie sur le questionnaire** présenté en annexe 1 ainsi que sur l'annexe du vademecum comportant des photographies et qu'il conviendra d'imprimer en couleur.

Dans le questionnaire, les **questions en gras et soulignées (informations en début de questionnaire et partie 3)** doivent être posées telles qu'elles sont rédigées (**sans reformulation**) car les réponses à ces questions seront **soumises à une analyse statistique anonyme** sur un échantillon de 10% des visites tirées au sort (l'analyse sera réalisée par la SNGTV au premier semestre 2024).

A l'inverse, les **questions non soulignées** servent de base de discussion entre le vétérinaire et le détenteur : elles **peuvent donc être librement reformulées**. Les questions précédées d'un (P) sont facultatives et plutôt à destination des professionnels. Les questions précédées d'un (L) sont des questions facultatives plutôt à destination des équitants amateurs ou de loisir. Ainsi, le vétérinaire sanitaire peut choisir les questions qu'il décide d'aborder en fonction du type de détenteur.

En début ou fin de visite la **fiche d'information** (en annexe 3) est **présentée au détenteur** et commentée par le vétérinaire. **Cette fiche, de même qu'un exemplaire du questionnaire de visite, sont laissés au détenteur en fin de visite.**

Les quatre documents (questionnaire, vademecum, annexe du vademecum et fiche d'information à l'attention du détenteur) sont disponibles sur le site de téléprocédure comme sur la [page consacrée aux visites sanitaires du site Internet du MAA](#).

4.2. Saisie des visites par téléprocédure

Les vétérinaires doivent **enregistrer les visites** qu'ils ont **réalisées sur le portail de téléprocédure** (<https://alim.agriculture.gouv.fr/sigal-vsbl/>) **entre le 14 février 2022 et le 31 janvier 2024 inclus**.

Un tutoriel présentant les modalités d'utilisation du site de téléprocédure est disponible sur la [page consacrée aux visites sanitaires du site Internet du MAA](#), dans la rubrique « Téléprocédure ». Il détaille les modalités de connexion au site ainsi que les modalités d'enregistrement des visites (visites sans tirage au sort, visites tirées au sort avec saisie complète et visites non réalisables).

En cas de dysfonctionnement du site de téléprocédure, j'invite les vétérinaires concernés à contacter par email l'assistance DSA : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr en décrivant précisément

¹ On entend par équidés les chevaux, poneys, ânes, mulets, etc.

le problème rencontré, en précisant leur numéro d'ordre, le(s) numéro(s) d'intervention et le(s) numéro(s) SIRET ou NUMAGRIT concernés par le dysfonctionnement et en joignant si possible une copie d'écran permettant de visualiser le problème.

Toutes les visites réalisées et saisies (y compris celles tirées au sort nécessitant un enregistrement de l'ensemble des données de la visite) seront payées **8 AMV** au vétérinaire sanitaire.

5. Suivi de la réalisation de la campagne par les DDecPP

5.1. Animation du réseau de vétérinaires sanitaires

Il est indispensable que les visites sanitaires obligatoires en élevage soient un thème développé par vos services lors des réunions d'échanges avec les vétérinaires sanitaires.

En effet, pour mener à bien ces visites, les vétérinaires sanitaires doivent prendre un rôle de formateur et de conseiller auprès du détenteur, ce qui n'est pas forcément leur cœur de métier. Ils doivent ainsi mettre en œuvre des compétences en communication, pédagogie, écoute, etc. en plus de leurs compétences techniques vétérinaires. Il est indispensable de les **encourager** dans cette démarche, de les **inciter à prendre le temps nécessaire** pour mener à bien l'entretien et surtout de leur **rappeler le sens de leur action**. Le thème du bien-être animal et sa prise en compte répond à une demande sociétale forte. Il est donc indispensable que détenteurs d'équidés et vétérinaires travaillent ensemble à l'évolution de leurs pratiques pour répondre aux attentes de la société et se sentent soutenus par l'administration dans cette démarche.

5.2. Mise à jour de SIGAL en cours de campagne

Lorsqu'un détenteur notifie son **rattachement à un nouveau vétérinaire sanitaire**, ce dernier ne verra pas la visite sanitaire concernée sur le site de téléprocédure tant que la DDecPP n'aura pas désigné ce vétérinaire sanitaire en tant que MOE (maîtrise d'œuvre) de l'intervention dans Sigal. Vous veillerez donc dans Sigal à **modifier la relation « a pour vétérinaire sanitaire » de l'atelier et à mettre à jour l'intervention de visite sanitaire**. Si l'intervention de la visite sanitaire de l'élevage a été mise à jour par le précédent vétérinaire sanitaire avec un motif de non réalisation, il vous faut créer une nouvelle intervention en l'affectant à ce nouveau vétérinaire sanitaire.

Si ce vétérinaire est pour la première fois désigné comme MOE d'une visite sanitaire dans cette filière animale (ou par défaut si vous n'avez pas cette information), il vous faut également transmettre le numéro d'ordre de ce vétérinaire à la SNGTV (sngtv@sngtv.org) en précisant la filière animale concernée, afin que le vétérinaire sanitaire puisse être reconnu sur le site de la SNGTV en cas de tirage au sort pour saisie totale d'une de ses visites. Si le MOE désigné est une association vétérinaire, il vous faudra envoyer à la SNGTV l'intégralité des numéros d'ordre des vétérinaires personnes physiques de cette association.

Attention, à chaque fois que vous créez une nouvelle intervention de visite sanitaire, il est nécessaire de la rattacher à la campagne en cours.

En cas d'**erreur de saisie du vétérinaire** lors de la téléprocédure (erreur sur le motif de non réalisation par exemple), l'intervention ne doit pas être réinitialisée : vous devez laisser la visite saisie telle quelle et recréer une nouvelle intervention. Veillez bien à vous assurer que cette visite ne sera pas payée deux fois.

Si l'erreur de saisie concerne les réponses aux questions pour les visites tirées au sort (visites en saisie totale des réponses aux questions soumises à analyse), il faut contacter la SNGTV pour réinitialisation du questionnaire (sngtv@sngtv.org).

En cas d'absence de visite sanitaire équine programmée alors que le détenteur est éligible pour une visite (par exemple en raison d'une exclusion automatique erronée lors de la création des interventions, de la création d'un nouvel élevage, etc.), vous veillerez à créer vous-même cette intervention dans Sigal et à l'affecter au vétérinaire sanitaire du détenteur.

Pour rappel, sur le site de la téléprocédure « visite sanitaire », un vétérinaire peut saisir sa visite s'il dispose d'une habilitation sanitaire pour le département du détenteur concerné et s'il répond à une des conditions suivantes :

- lui ou le domicile professionnel d'exercice auquel il est rattaché a été défini comme maître d'œuvre de l'intervention « visites sanitaire » ;
- lui ou le domicile professionnel d'exercice auquel il est rattaché a été désigné comme vétérinaire sanitaire de l'élevage.

5.3. Suivi des taux de réalisation

Un **tableau de suivi des taux de réalisation par département** vous est mis à disposition sur le portail RESYTAL dans l'espace documentaire.

>Espace documentaire >Valorisation SIGAL >Santé et Protection Animale >Visites sanitaires

Vous veillerez à suivre régulièrement l'évolution du taux de réalisation des visites dans votre département. Vous pouvez également, si vous le souhaitez, déléguer à l'OVVT de votre région le suivi de cette campagne et la sensibilisation des vétérinaires sanitaires à l'importance de cette mission.

5.4. Suivi des refus de visite et des visites non réalisées

Aucune sanction n'est actuellement prévue dans le code rural et de la pêche maritime en cas de non réalisation des visites sanitaires. Néanmoins, le refus ou la non réalisation d'une visite sanitaire peut être utilisée comme critère de ciblage des exploitations que vous auriez à inspecter dans cette filière.

6. Cas particulier des DROM

Les préfets des départements et régions de **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et de la Réunion** ont la **possibilité d'adapter le questionnaire de visite** à leurs particularités géographiques et sanitaires locales. Ils peuvent également **définir selon leurs propres critères les élevages concernés par les visites** sanitaires dans leurs territoires. La programmation des visites relève en effet de ces départements et régions, avec l'aide de leur COSIR. L'étude menée par la SNGTV ne concernera pas les DROM. **J'invite les DAAF à me faire savoir d'ici le 1^{er} mars 2022 quelles modalités de mise en œuvre ont été choisies pour cette nouvelle campagne** (par mail adressé à bprse.sdsbea.dgal@agriculture.gouv.fr).

Vous voudrez bien informer de ces dispositions, dans les meilleurs délais, les vétérinaires sanitaires et les organisations d'éleveurs et de vétérinaires concernées de votre département ; vous veillerez à y associer l'OVVT et l'OVS de votre région.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des difficultés éventuellement rencontrées.

Le Directeur Général de l'Alimentation
Bruno FERREIRA

ANNEXES

- ANNEXE 1 : questionnaire « détenteur »
- ANNEXE 2 : guide de conduite de la visite sanitaire à l'attention du vétérinaire (vademecum)
- Annexe du vademecum
- ANNEXE 3 : fiche d'information à l'attention du détenteur

Annexe 1 : Questionnaire

Nom du détenteur :	Date :
Numéro NUMAGRIT OU SIRET :	
Numéro du/des lieu(x) de détention (IFCE/SIRE) :	
<input type="checkbox"/> Lieu de détention non déclaré	<input type="checkbox"/> Lieu déclaré mais ne connaît pas le numéro

Préambule : Pour faciliter et fluidifier la visite, le terme "cheval" est considéré comme un terme générique incluant tout type d'équidés y compris les ânes, poneys, mulets et bardots.

Le code suivant a été utilisé dans le questionnaire pour rappeler quelles questions étaient obligatoires et indiquer, pour les questions facultatives, si celles-ci étaient plutôt à destination des professionnels ou des équitants amateurs ou de loisir :

(*) question OBLIGATOIRE (en gras et souligné)

(P) question facultative plutôt à destination des professionnels

(L) question facultative plutôt à destination des équitants amateurs ou de loisir

1. (*) Quel est votre type d'activité ? Plusieurs réponses possibles.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Association de protection d'animaux | <input type="checkbox"/> Particulier |
| <input type="checkbox"/> Centre équestre/enseignement | <input type="checkbox"/> Pension/commerce |
| <input type="checkbox"/> Courses/entraînement | <input type="checkbox"/> Autre : |
| <input type="checkbox"/> Élevage | |

2. (*) Combien d'équidés (chevaux, ânes, poneys, mules, etc...) détenez-vous au total ?

2.a. Combien de chevaux détenez-vous ? _____

2.b. Combien de poneys détenez-vous ? _____

2.c. Combien d'autres équidés (ânes, mules...etc.) détenez-vous ? _____

Introduction

Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal (Anses, 2018).

Le bien-être animal est souvent traduit par le principe fondamental des 5 libertés individuelles :

- Absence de faim, de soif et de malnutrition
- Absence de peur et de détresse
- Absence de stress physique et/ou thermique
- Absence de douleur, de lésions et de maladie
- Liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce

Partie I : Connaissez-vous les besoins des chevaux ?

Le saviez-vous ? En France, il a fallu attendre 2015 pour que le code civil reconnaisse les animaux comme des « êtres doués de sensibilité », ce qui a été révélateur d'une prise de conscience sociétale.

Le saviez-vous ? En Suisse, il est interdit dans le règlement fédéral de détenir un cheval seul.

3. (P et L) Parmi ces propositions, lesquelles sont vraies et lesquelles sont des idées reçues ?

Le vétérinaire choisit 3 ou 4 propositions adaptées au détenteur et commente les réponses du détenteur à l'aide du vademecum. La 2ème colonne permet au vétérinaire de noter la réponse du détenteur, la 3ème permet au vétérinaire d'indiquer la bonne réponse afin que le détenteur puisse conserver un document présentant les bonnes réponses.

	Réponse donnée par le détenteur			Solution		
	Vrai	Faux	Ça dépend	Vrai	Faux	Ça dépend
Les chevaux, qui y sont habitués, supportent bien le soleil, même fort						
Il est indispensable de mettre une couverture aux chevaux à partir de -1°C						
Un cheval peut se reposer en restant uniquement debout						
La température normale d'un cheval varie uniquement de 38 à 38.5 °C						
Un cheval peut être nourri sans fourrage, ni herbe si le reste de la ration est bien équilibrée						
Un cheval peut rester sans eau pendant trois heures consécutives						
Il faut éviter de faire boire un cheval juste après l'effort						
Un cheval de course peut perdre 10L d'eau sur une course de 1600-3200m						
Un cheval âgé atteint d'hirsutisme doit être tondu l'été lorsqu'il fait chaud						
Quand un cheval est rond, c'est un signe de bonne santé !						
Les sorties en liberté ne sont pas nécessaires si le cheval travaille tous les jours						
Selon son usage, un cheval peut être soit pieds nus, soit pieds ferrés dès lors que les pieds sont régulièrement entretenus.						
Le cheval qui menace quand on le sangle, montre qu'il a mauvais caractère						

4. (L) Quels soins de santé programmez-vous de façon régulière sur vos chevaux ? Laisser le propriétaire parler, cocher ce qui correspond à ses réponses et commenter s'il y a des oublis.

- Vaccination
- Vermifugation et/ou coproscopie
- Ferrure / parage régulier
- Dentisterie

5. (L) Quelles attentions particulières donnez-vous à un cheval senior ? Laisser le propriétaire parler, cocher ce qui correspond à ses réponses et commenter s'il y a des oublis.

- Un entretien dentaire régulier
- Suivi de la NEC (Note d'Etat Corporel) et adaptation de l'alimentation
- Un bilan sanguin régulier
- Gestion les douleurs dégénératives (ex : arthrose)
- Surveillance les difficultés respiratoires
- Surveillance des signes d'apathie, d'hirsutisme (Cushing)
- Mise au pré avec des chevaux calmes

Partie II : Savoir identifier un problème lié au bien-être de votre animal et ses causes

6. (P+L) Comment identifiez-vous qu'un cheval ou des chevaux peut(-vent) manquer d'eau ? *Laisser le propriétaire parler, cocher ce qui correspond à ses réponses et commenter s'il y a des oublis.*

- Coliques
- Ventre levretté
- Muqueuses sèches
- Attroupement répété de chevaux autour d'un point d'eau
- Test de Persistance du pli de peau positif
- Yeux enfoncés (notamment chez le poulain)
- Autres (précisez) :

7. (P+L) Quels sont, pour vous, les risques liés à un abreuvement avec une eau de mauvaise qualité ? *Laisser le propriétaire parler et cocher ce qui correspond à ses réponses et commenter s'il y a des oublis.*

- Diarrhées
- Coliques
- Avortement (leptospirose par exemple)
- Maladies infectieuses (entérite à coliformes par ex)
- Autre (précisez) :

8. (P) Les erreurs de rationnement peuvent conduire à des pathologies. D'après vous, lesquelles sont dues à un excès d'amidon ? à un manque de fourrage ? aux deux ? *Les deux colonnes permettent d'indiquer à la fois la réponse du détenteur et la réponse correcte.*

	Réponse du détenteur			Solution		
	Excès amidon	Manque fourrage	Les deux	Excès amidon	Manque fourrage	Les deux
Fourbure						
Ulcères gastriques						
Obésité						
Coliques						
Baisse de performances						
Troubles du comportement						
Affections organiques (hépatiques et rénales)						

Le microbiote digestif est composé de bactéries (amylolytiques), utilisatrices de lactates (gros intestins), protozoaires, champignons. Le déséquilibre entre certains éléments (rapport fourrage-amidon) va entraîner la sélection de certaines populations, une modification du pH et l'inhibition de certaines enzymes. On peut alors avoir l'apparition d'ulcères (dilatations cellulaires, voire rupture cellulaire).

9. (L) Sur ces 6 photos, est-ce que vous pourriez reconnaître, le cheval qui présente probablement les pathologies suivantes ? *Les photos sont disponibles en annexe du vademecum.*

- Un abcès de pied
- Une fourbure
- Une crise d'asthme
- Un bouchon œsophagien
- Un cheval atteint de la maladie de Cushing
- Une gourme

10. (P+L) Quels sont, selon vous, les signes plutôt évocateurs d’une douleur aiguë ? Plutôt évocateurs d’une douleur chronique ? Plutôt les deux ? *Cocher ce que cite l’interlocuteur. Argumenter selon ses propositions à l’aide du vademecum. Les deux colonnes permettent d’indiquer à la fois la réponse du détenteur et la réponse correcte.*

	Exemples	Réponse du détenteur			Solution		
		Plutôt aigu	Plutôt chronique	Plutôt les deux	Plutôt aigu	Plutôt chronique	Plutôt les deux
Signes locaux	Chaleur des pieds ou présence d'un pouls digité						
	Distensions (tares molles), engorgements (œdème) ou déformations articulaires ou osseuses (tares dures)						
Expression	Grimaces faciales						
Signes locomoteurs	Boiterie intermittente						
Signes posturaux = postures de soulagement	Protraction ou rétraction prolongée d'un membre Suppression d'appui						
	Posture campée						
Signes comportementaux	Désintérêt pour l'environnement, refus du contact avec l'homme						
	Immobilité, diminution du comportement exploratoire						
	Baisse d'appétit, amaigrissement ou manque d'état						
	Réticence au travail						
	Baisse d'interactions positives avec ses congénères						
	Agressivité avec les autres congénères ou avec l'homme						
	Stéréotypies						

Selon la définition officielle de l'Association internationale pour l'étude de la douleur (IASP), "la douleur est une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable associée, ou ressemblant, à celle liée à une lésion tissulaire réelle ou potentielle ». La douleur ne se limite donc pas à une simple nociception mais doit prendre en compte l'intégration centrale de cette perception par le cerveau avec toutes les répercussions neuroendocriniennes que cela implique. L'expression de la douleur peut être variable selon son intensité, selon les individus et selon qu'elle soit aiguë ou chronique. Elle peut se réperer via des signes locaux, des postures de soulagement, des grimaces faciales, des modifications durables de l'ensemble du comportement.

11. (L) Dans quel délai doit, selon vous, se faire l'intervention du vétérinaire dans ces affections douloureuses ?
 Les deux colonnes permettent d'indiquer à la fois la réponse du détenteur et la réponse correcte.

	Réponse du détenteur			Solution		
	Moins de 24h	Moins de 48h	Dans la semaine	Moins de 24h	Moins de 48h	Dans la semaine
Écoulement oculaire						
Œil fermé						
Respiration difficile						
Coliques modérées						
Coliques violentes						
Boiterie intermittente ou légère (grade < 2/5)						
Boiterie permanente ou avec suppression d'appui, déplacement difficile ou impossible (grade > 3/5)						
Jetage nasal verdâtre ou brunâtre (alimentaire)						
Œdème d'un membre sans boiterie						

12. (L) Quel type de stéréotypies ou autres comportements compulsifs connaissez-vous ?

Laisser le propriétaire parler et cocher ce qui correspond à ses réponses

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Tic à l'appui | <input type="checkbox"/> Tic du cogneur |
| <input type="checkbox"/> Tic à l'air | <input type="checkbox"/> Encensement |
| <input type="checkbox"/> Tic à l'ours | <input type="checkbox"/> Lignophagie |
| <input type="checkbox"/> Automutilation | <input type="checkbox"/> Coprophagie |
| <input type="checkbox"/> Arpentage | <input type="checkbox"/> Tic lingual ou buccal |

Le saviez-vous ?

L'usage du collier anti-tic est un moyen coercitif visant à empêcher le cheval de produire son comportement stéréotypé : il est censé induire une douleur quand le cheval tique. De fait, il aggrave l'état de stress en générant une douleur et induisant une frustration et accentue donc la pathologie sans en traiter la cause. Son usage est donc inutile et contreproductif. Au mieux, il fait disparaître provisoirement la stéréotypie mais augmente le mal-être de l'animal.

Le stress peut être défini comme un état émotionnel de l'animal induisant des modifications hormonales (secrétions d'hormones de stress) et neurobiologiques (neuromédiateurs de stress) ayant pour effet de modifier son comportement et sa capacité d'adaptation à l'environnement.

Le stress peut être bénéfique et contribuer à adapter l'individu à son environnement (capacité sensori-motrice exacerbée). Il peut également se révéler délétère et dépasser les capacités adaptatives de l'individu (on parle alors de stress pathologique ou « over-stress »).

13. (L) Parmi les photos de chevaux présentées dans le vademecum, cochez ceux qui présentent des signes évocateurs de stress aigu ? *Plusieurs réponses possibles. Afin de faciliter l'identification des signes visibles sur les photos, ceux-ci sont indiqués en légende. Le détenteur identifie quels signes sont évocateurs ou non de stress aigu.*
- Photo 1 : Cheval hyper vigilant
 - Photo 2 : Cheval en sudation intense
 - Photo 3 : Comportement d'évitement violent (rétivité)
 - Photo 4 : Défécation et ou mictions répétées
 - Photo 5 : Grimace faciale
14. (L) Parmi les photos de chevaux présentées dans le vademecum, cochez ceux qui présentent des signes évocateurs de stress chronique ? *Plusieurs réponses possibles. Afin de faciliter l'identification des signes visibles sur les photos, ceux-ci sont indiqués en légende. Le détenteur identifie quels signes sont évocateurs ou non de stress chronique.*
- Photo 1 : Stéréotypies (tics) ou tout comportement compulsif
 - Photo 2 : posture de retrait, refus de contact (homme ou congénères)
 - Photo 3 : Amaigrissement avec baisse d'appétit
 - Photo 4 : Agressivité envers l'homme ou les congénères
 - Photo 5 : Apathie
15. (P+L) Quelles sont, selon vous, les pathologies ou anomalies de comportement qui peuvent être les conséquences d'un "over-stress" (cf. supra) ? *Plusieurs réponses possibles.*
- Coliques aiguës ou récurrentes
 - Ulcères gastriques et manque d'état corporel
 - Altération des apprentissages et contre-performances
 - Risques accrus d'accident
 - Stéréotypies
 - Autres

Quelle que soit la cause environnementale d'un stress aigu ou chronique (environnement physique ou social, accès aux ressources, conditions de travail, etc.), l'important est d'en repérer les signes par l'observation de l'animal.

Partie III : Le bien-être animal dans votre écurie

Cette partie fera l'objet d'une analyse statistique anonyme pour 10% des questionnaires tirés au sort. Il convient donc de poser toutes les questions, si possible sans les modifier.

Votre structure et vos pratiques

16. (*) La gestion de l'abreuvement dans votre écurie :

	Oui	Non	Sans objet (*)
Contrôlez-vous la quantité d'eau bue ?			
Utilisez-vous l'eau de la ville ?			
Si vous n'utilisez pas l'eau de la ville, faites-vous des analyses d'eau ?			
Vérifiez-vous quotidiennement vos abreuvoirs (propreté et bon fonctionnement) ?			

(*) *chevaux en abreuvement naturel*

17. (*) Comment vous assurez-vous que votre ration est suffisante en quantité ?

Plusieurs réponses possibles.

- J'observe si mon animal réclame à manger
- J'observe s'il se jette sur sa ration quand je lui donne
- Je vérifie s'il finit sa ration
- Je me base sur les conseils du marchand d'aliment
- J'utilise des tableaux de calcul de ration
- Je mesure la Note d'Etat Corporel (NEC) de mes chevaux et/ou j'évalue leur poids
- Autres (spécifiez) :

18. (*) Vos chevaux ont-ils accès au fourrage ou à l'herbe à volonté ?

Oui Non

19. (*) Si non, savez-vous quelle quantité de fourrage vos chevaux mangent par jour ?

- Oui (par exemple, vous pesez précisément ou vous comptez les tranches de foin distribuées)
- Non

20. (*) Dans votre structure :

	Oui	Non	Parfois
Chaque individu du groupe peut accéder à un abri naturel ou artificiel selon ses besoins (taille et nombre de chevaux adapté à l'abri)			
Chacun de vos chevaux est en capacité de se coucher (décubitus latéral) selon ses besoins sans risque de blessure ou de conflit avec un congénère			
Chacun de vos chevaux sort tous les jours (travail ou en liberté)			

Un cheval a besoin de se reposer en décubitus latéral et pas seulement debout. Pour satisfaire ce besoin, l'espace doit être suffisant, le sol confortable et le groupe non surpeuplé.

21. (*) Donnez-vous à vos chevaux un temps de liberté en extérieur en dehors du temps de travail ?

- Oui, en permanence (chevaux vivant au pré ou en extérieur permanent)
- Oui, plus de 3h tous les jours
- Oui, moins de 3h tous les jours
- Oui, tous les deux/trois jours
- Oui, une fois par semaine environ
- Non
- Autres (spécifiez) :

22. (*) Lors de l'apprentissage (éducation/dressage /etc.) du cheval, vous avez recours :

Plusieurs réponses possibles.

- A des récompenses
- A des punitions
- A de l'habituation
- Sans objet, je n'ai pas de cheval à l'apprentissage

23. (*) Comment prévenez-vous les problèmes de stress liés à l'utilisation du cheval ?

Plusieurs réponses possibles.

- Je me fie à mon expérience
- Je cherche des informations par moi-même (par exemple sur internet)
- Je demande à mon vétérinaire
- Je demande à d'autres professionnels non vétérinaires
- Je suis ou recherche des formations axées sur le bien-être animal
- Autres (précisez) :

24. (*) Quels types de contacts sont possibles entre les chevaux de votre effectif au quotidien ?

- Aucun contact avec des congénères ou le minimum
- Contacts olfactifs et auditifs à distance mais pas plus (ex : des boxes individuels à l'écurie)
- Contacts olfactifs et auditifs à distance mais des contacts visuels ou tactiles sont possibles entre certains individus de façon limitée ou à certains moments (ex : des voisins de boxe, de chevaux mis au paddock dans deux enclos différents)
- Des contacts complets sont possibles régulièrement mais dans un temps limité (ex : chevaux mis au paddock en groupe par exemple)
- Les chevaux vivent en groupe avec toute liberté de contacts (ex : chevaux vivant au pré ou allotés)

25. (*) Dans son milieu de vie principal (box ou écurie), en dehors de son activité sportive, chaque cheval a-t-il :

<input type="checkbox"/> Sans objet (chevaux en extérieur permanent)	Oui	Non
Un contact visuel avec l'extérieur ?		
Un accès à différents types de fourrages ?		
Un accès à des activités ludiques ?		

26. (*) Avez déjà été confronté à des signes de douleur liés aux éléments suivants ? Si oui, avez-vous réussi à y remédier ?

	Confronté			Réussi à y remédier		
	Oui	Non	SO	Oui	Non	SO
Les enrênements, le harnachement, etc.						
Un travail intensif sans préparation						
Certaines techniques d'éducation coercitives						
Un sol trop ferme ou trop souple						

SO = sans objet

Identification de signes d'alerte potentiels

27. (*) En moyenne par an, quel pourcentage des chevaux de vos écuries présentent des coliques ?

- Aucun
- Moins de 20%
- Entre 20 et 30%
- Plus de 30%

28. (*) Quel est, à votre avis, le pourcentage de chevaux de votre effectif présentant une ou plusieurs séquences comportementales pouvant être considérées comme stéréotypie(s) ?

- Aucun
- Moins de 10 %
- Entre 10 et 50%
- Plus de 50 %

29. (*) Observez-vous fréquemment des comportements d'affinité entre certains chevaux d'un même groupe ?

	Oui	Non
Proximité constante (position de repos tête bêche, grégarité)		
Toilettage réciproque (grooming)		
Vocalises lors de séparation		

30. (*) Quel est, à votre avis, la fréquence de comportements agressifs lors de l'arrivée d'un nouvel individu dans votre effectif de chevaux ?

- Sans objet car je ne fais pas d'introduction
- Aucun
- Rarement
- De temps en temps
- C'est un problème récurrent
- Autres (spécifiez) :

Partie IV : Discussion et conseils

Que pourriez-vous mettre en place dans votre écurie pour améliorer le bien-être de vos animaux ? *Discussion entre le vétérinaire et le détenteur sur les problèmes potentiellement identifiés dans la partie III.*

A :

Le :

Vétérinaire (nom numéro d'ordre et signature) :

Détenteur (nom et signature)

Annexe 2 : Visite Sanitaire Equine 2022-2023 : Vade-mecum du vétérinaire

Introduction

Cette visite porte sur le bien-être des équidés avec pour objectif de donner aux détenteurs des connaissances sur les besoins physiologiques et comportementaux de base des chevaux en tenant compte des dernières évolutions scientifiques. Le questionnaire est conçu pour que le vétérinaire puisse s'adapter au détenteur (professionnel ou de loisir) et seules les questions visant à étudier les pratiques sont obligatoires.

Le présent vademecum apporte des informations détaillées sur la façon de conduire le questionnaire ainsi que des informations techniques. Des informations complémentaires peuvent être trouvées dans le Guide du Bien-être Equin (<https://avef.fr/charte-et-guide-du-bien-etre-equin/>).

Modalités pratiques

Le questionnaire commence par 2 questions permettant de préciser l'activité principale du détenteur qui doit ensuite indiquer de façon précise le nombre de chevaux, poneys et autres équidés qu'il détient. **Ces deux premières questions sont obligatoires.**

Pour les 2 premières parties, le vétérinaire choisit de traiter ou de ne pas traiter certaines questions en fonction du détenteur et de ses problématiques.

Pour la partie 3, il est obligatoire de poser toutes les questions.

Le code suivant a été utilisé dans le questionnaire pour rappeler les questions obligatoires et indiquer, pour les questions facultatives, si celles-ci s'adressaient plutôt à des professionnels ou des équitants amateurs ou de loisir :

(*) question OBLIGATOIRE

(P) question facultative plutôt à destination des professionnels

(L) question facultative plutôt à destination des équitants amateurs ou de loisir

Déroulé du questionnaire : objectifs, éléments pédagogiques et techniques

Le questionnaire commence par une lecture informative de la définition du bien-être animal par l'ANSES. Puis le vétérinaire énonce les 5 libertés individuelles, principe fondamental du bien-être animal.

L'encadré « Le saviez-vous » présente 2 petites anecdotes qui peuvent être exposées au détenteur afin de le sensibiliser à quelques points clés qui seront abordés dans ce questionnaire.

En France, il a fallu attendre 2015 pour que le code civil reconnaisse les animaux comme des « êtres doués de sensibilité ».

Le législateur, avec la loi du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, a consacré, dans notre Code civil, un statut pour l'animal. L'article 515-514 du livre II du code civil considère désormais les animaux comme des « *êtres vivants doués de sensibilité* ». Depuis 2015, le Code civil va dans le même sens que le Code rural et le Code pénal.

En effet, depuis 1976, le code rural reconnaissait déjà les animaux domestiques ou sauvages apprivoisés ou tenus en captivité comme étant "sensibles" : l'article L. 214-1 du Code rural et de la pêche maritime issu de

l'article 9 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 précise que « *Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.* »

C'est en 1999 que le code pénal quant à lui introduisait cette reconnaissance : l'article 521-1 "*protège l'animal dans sa nature d'être sensible en condamnant lourdement les sévices graves commis envers les animaux placés sous responsabilité humaine.*"

Cette harmonisation entre le code civil, rural et pénal permettra une meilleure application du droit existant prenant en compte le bien-être animal.

En Suisse, il est interdit dans le règlement fédéral de détenir un cheval seul.

Les chevaux sont des animaux grégaires pour lesquels la carence en contacts sociaux avec les congénères dans toutes les étapes de la vie (du développement au cheval sénior) est source de troubles du comportement tels que l'anxiété, l'hyper agressivité ou les stéréotypies. Le besoin de contacts sociaux est inscrit parmi les cinq libertés fondamentales de la FAWC (Farm Animal Welfare Council) et parmi les 8 mesures du référentiel français "Charte pour le bien-être équin". Les chevaux ont une appétence particulière pour les contacts physiques complets notamment tactiles permettant l'établissement de relation d'affinité entre individus et des interactions comme le toilettage réciproque.

Référence réglementaire :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierschutz/heim-und-wildtierhaltung/pferde.html>

Question 3 : (P et L) Parmi ces propositions, lesquelles sont vraies et lesquelles sont des idées reçues ?

▪ **Objectif :**

L'objectif de cette question est de répondre aux idées reçues sur les chevaux. Beaucoup de détenteurs ont des idées bien déterminées sur ce qui est bon pour le bien-être des chevaux ou non. En posant cette série de petites questions, le vétérinaire peut ainsi rétablir les véritables besoins en termes de bien-être pour nos équidés.

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Le vétérinaire écoute, coche la réponse donnée puis commente. Il peut utiliser la colonne solution pour indiquer au détenteur la bonne réponse et lui laisser ainsi une « copie propre » à conserver.

▪ **Éléments techniques**

- ***Les chevaux, qui y sont habitués, supportent bien le soleil, même fort*** **FAUX**

Un cheval ne peut supporter des températures extrêmes. Il est conseillé de toujours proposer un espace ombragé lorsque les températures sont très élevées.

- ***Il est indispensable de mettre une couverture aux chevaux à partir de -1°C*** **FAUX**

Les chevaux peuvent supporter des températures très basses, même sans couverture. Cela dépend bien sûr du pelage qu'il a et de l'hygrométrie. Il est indispensable de lui laisser toujours la possibilité de se déplacer et d'adapter la ration à l'augmentation des besoins énergétiques.

- ***Un cheval peut se reposer en restant uniquement debout*** **FAUX**

Le sommeil du cheval est réparti en phases de 30 à 60 minutes. Il peut se faire debout ou couché, en décubitus sternal ou latéral. Cette dernière position, lorsque le cheval est étendu de tout son long, est la seule lui permettant de relâcher l'ensemble de ses muscles et d'atteindre le stade du sommeil paradoxal. Sans ces courtes phases de repos complet, le cheval peut montrer des baisses de performance, développer des troubles du sommeil, voire se blesser en somnolant de façon inattendue.

- **La température normale d'un cheval varie uniquement de 38 à 38.5 °C** **FAUX**

La température moyenne d'un cheval au repos est en général comprise entre 37,2 et 38,2 °C.

- **Un cheval peut être nourri sans fourrage, ni herbe si le reste de la ration est bien équilibrée** **FAUX**

Les chevaux sont des herbivores, monogastriques avec un petit estomac non élastique. La valorisation de la fraction cellulosique de l'aliment est réalisée par la flore microbienne du gros colon ; il est donc important qu'un apport régulier de fibres maintienne l'équilibre de cette flore.

- **Un cheval peut rester sans eau pendant trois heures consécutives** **FAUX**

Beaucoup de détenteurs mettent les chevaux au paddock plusieurs heures de suite et l'accès à l'eau n'est pas toujours assuré. Les chevaux doivent avoir un accès continu à une source d'eau (sauf cas particulier tel qu'une préparation à la gastroscopie). Couper l'eau des chevaux qui présentent une épistaxis à l'effort en préparation de certaines courses est une pratique observée mais dont l'intérêt n'est pas prouvé scientifiquement.

- **Il faut éviter de faire boire un cheval juste après l'effort** **FAUX**

Les pertes hydriques lors d'un gros effort peuvent être importantes et il est essentiel de faire boire le cheval après le travail. Il faut cependant contrôler la quantité bue qui ne doit pas être trop importante en une prise, ni trop froide : l'estomac du cheval est fragile !

- **Un cheval de course peut perdre 10L d'eau sur une course de 1600-3200m** **VRAI**

Les pertes d'eau peuvent être importantes en peu de temps. Ces chiffres ont pour objectif de faire réaliser au détenteur les pertes hydriques d'un cheval au travail qui doivent être compensées par **un abreuvement adéquat après l'effort**.

- **Un cheval âgé atteint d'hirsutisme doit être tondu l'été lorsqu'il fait chaud** **VRAI**

Un cheval atteint du syndrome de Cushing peut avoir pour symptôme de l'hirsutisme : il ne mue pas et garde des poils longs et épais en été. Associé à cela, le dérèglement hormonal lié à la maladie entraîne souvent une sudation excessive. Il est donc fortement recommandé de tondre les chevaux atteints d'hirsutisme lorsque les températures grimpent.

- **Quand un cheval est rond, c'est un signe de bonne santé !** **FAUX**

Contrairement aux idées reçues, un cheval rond n'est pas un animal en bonne santé. De nombreux détenteurs ont tendance à avoir leurs chevaux en surpoids, ce qui entraîne des soucis de santé multiples : résistance au travail, boiteries, fourbure, ...

- **Les sorties en liberté ne sont pas nécessaires si le cheval travaille tous les jours** **FAUX**

En conditions naturelles, un cheval passe 14/15h à rechercher et consommer de la nourriture, 6h à se reposer, 1 à 2h pour se déplacer, 1 à 2h pour surveiller son environnement. Même si un cheval travaille tous les jours, les sorties en liberté font partie de son équilibre et sont essentielles pour son bien-être.

- **Selon son usage, un cheval peut être soit pieds nus, soit pieds ferrés dès lors que les pieds sont régulièrement entretenus.**

Cela dépend : pour avoir un cheval au travail pieds nus, il faut bien sûr que les pieds soient régulièrement entretenus mais la conformation du pied, le sol sur lequel il travaille ainsi que les éventuelles affections podales qu'il présente vont avoir leur importance. Un pied plat avec une faible hauteur de sole par exemple sera plus à l'aise ferré s'il travaille sur des chemins caillouteux. La tolérance ou non du travail du pied peut être objectivée par : l'absence de boiterie, l'absence de poulx digité, l'absence de posture antalgique. Le cheval pieds nus doit être dans une situation de confort à la fois au travail et dans son paddock ainsi qu'à l'écurie.

- **Le cheval qui menace quand on le sangle, montre qu'il a mauvais caractère** **FAUX**

Il arrive fréquemment qu'un cheval morde lors du sanglage. Beaucoup de propriétaires assimilent cela à un mauvais caractère mais cela est fréquemment lié à une douleur physique qu'il est important d'évaluer avec le vétérinaire : douleurs dorsales, problèmes d'estomac, blessures...

Question 4 : (L) Quels soins de santé programmez-vous de façon régulière sur vos chevaux ?

- **Objectif :**

L'objectif de cette question est de lister les soins réguliers à faire sur les chevaux.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Le vétérinaire coche les éléments énoncés par le détenteur et communiquera sur les soins éventuellement oubliés.

- **Éléments techniques**

Toutes les réponses sont correctes. Cette question est relativement simple et s'adresse plutôt aux détenteurs particuliers afin que certains soins ne soient pas oubliés.

Question 5 : (L) Quelles attentions particulières donnez-vous à un cheval senior ?

- **Objectif :**

L'objectif de cette question est de lister les soins à faire sur un cheval senior et les éléments qu'il faut surveiller.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Le vétérinaire coche les éléments énoncés par le détenteur et communiquera sur les soins éventuellement oubliés.

- **Éléments techniques**

Toutes les réponses sont correctes. Cette question permet d'aborder le sujet du bien-être du cheval senior. Le cheval âgé demande une attention particulière et un suivi régulier. Par exemple, dans le cadre du dépistage du syndrome de Cushing, il est conseillé d'effectuer un dosage hormonal préférentiellement en début d'automne (entre août et octobre). L'alimentation du cheval âgé doit également être adaptée car il peut y avoir des déficiences des tables dentaires ou d'autres anomalies limitant l'absorption digestive, empêchant par conséquent une prise de poids correcte. Sur l'aspect locomoteur, les douleurs chroniques sont plus fréquentes chez le cheval âgé et le senior doit être accompagné pour mieux vivre avec ses pathologies articulaires souvent dégénératives. Un bilan sanguin régulier est aussi recommandé pour repérer rapidement d'éventuels dysfonctionnements organiques.

Question 6 : (P+L) Comment identifiez-vous qu'un cheval ou des chevaux peut(-vent) manquer d'eau ?

- **Objectif :**

L'objectif de cette question est de savoir si le détenteur sait reconnaître les signes de soif

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Poser la question au propriétaire et cocher ce qui correspond à ses réponses et commenter s'il y a des oublis.

- **Éléments techniques**

Toutes les réponses sont correctes. Les signes de déshydratation peuvent être différents. Il est important que le détenteur ait des indicateurs fiables pour vérifier qu'un cheval s'abreuve correctement. Le vétérinaire doit insister notamment sur le fait de proposer plusieurs accès à l'eau s'il voit plusieurs chevaux regroupés autour d'un même point d'abreuvement. Sur un poulain, les yeux enfoncés peuvent être un signe discret d'une déshydratation déjà avancée que certains détenteurs ne pensent pas à surveiller.

Question 7 : (P+L) Quels sont, pour vous, les risques liés à un abreuvement avec une eau de mauvaise qualité ?

- **Objectif :**

L'objectif de cette question est de sensibiliser un détenteur à la qualité de l'eau mise à disposition et des risques liés à une eau de mauvaise qualité

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Poser la question, cocher les réponses et commenter s'il y a des oublis.

- **Éléments techniques**

Toutes les réponses sont correctes. La qualité de l'eau est un point essentiel du BEA d'un cheval. Il peut être à l'origine de pathologies graves, chroniques et récurrentes.

Question 8 : (P) Les erreurs de rationnement peuvent conduire à des pathologies. D'après vous, lesquelles sont dues à des excès d'amidon ? à un manque de fourrage ? aux deux ?

- **Objectif :**

L'objectif de cette question est de sensibiliser le détenteur à l'intérêt de l'apport de fourrage dans l'alimentation, à la pathologie qui peut en découler et à contrôler la quantité d'amidon présente dans la ration.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Le vétérinaire liste les affections possibles, le détenteur doit dire si ces affections peuvent être dues à un manque de fourrage, un excès d'amidon, voire à ces 2 erreurs de rationnement. Le vétérinaire peut utiliser la colonne solution pour indiquer au détenteur la bonne réponse et lui laisser ainsi une « copie propre » à conserver.

- **Éléments techniques**

Le cheval doit ingérer un minimum de 1,5% de son poids vif en MS de fourrage (soit pour un cheval de 500kg environ 8kg de foin par jour, pour un poney shetland de 200kg : 3 à 4kg de foin par jour)
Il ne faut pas dépasser 100g d'amidon/100kg de PV/repas (soit pour un cheval de 500kg : max 1kg d'orge (1,5 L d'orge entière ou 3 L d'orge aplatie) ou max 2kg de floconnés par repas (4L de floconnés).

Le microbiote digestif est composé de bactéries (amylolytiques), utilisatrices de lactates (gros intestins), protozoaires, champignons. L'excès de certains éléments va entraîner la sélection de certaines populations, une modification du pH et l'inhibition de certaines enzymes. On peut alors avoir l'apparition d'ulcères (dilatations cellulaires, voire rupture cellulaire).

- Une fourbure peut être due à un excès d'amidon. Il est important d'étudier la ration distribuée lorsqu'un cheval présente cette pathologie.

VSOE 2022-2023 : Le bien-être animal

- Les apports alimentaires riches en amidon génèrent une acidification du contenu gastrique et favorisent l'apparition des ulcères. La gestion thérapeutique des ulcères passe par un meilleur apport de fibres et une diminution de la quantité d'amidon distribué.
- L'obésité, souvent rencontrée et sous-estimée par les détenteurs peut être liée à une ration trop riche en amidon.
- Les coliques peuvent être dues à de multiples raisons mais on retrouve souvent le manque de fourrage comme cause, lorsque les coliques sont à répétition dans une écurie. L'excès d'amidon provoque une acidose du gros intestin entraînant une modification de la flore bactérienne.
- La baisse de performances et les troubles du comportement peuvent être liés à ces 2 erreurs de rationnement. Des études ont montré une corrélation entre la modification de l'écosystème microbien du gros intestin et la modification du comportement. Lors de stress alimentaire (transition graduelle d'une ration composée à 100% de foin à une autre qui comprend 57% de foin et 43% orge), les concentrations de bactéries amylolytiques et utilisatrices de lactates augmentent avec la ration foin-orge. Parallèlement, la durée des périodes de vigilance lors de test de néophobie (réaction à un nouvel objet dans l'environnement) et de sociabilité (réaction à un nouveau cheval dans le box voisin) est également accrue.
- Les affections hépatiques et rénales peuvent être liées à un excès d'amidon dans la ration.

Références :

Articles vulgarisés sur le fourrage et l'amidon : https://www.sngtv.org/4DACTION/ACCES_DIRECT/20118

Collinet et al., 2021 – Multidimensional approach for investigating the effects of an antibiotic-probiotic combination on the equine hindgut ecosystem and microbial fibrolysis, *frontiers in Microbiology*

Harris *et al.*, 2016 – Review : Feeding conserved forage to horses : recent advances and recommandations. *Animal*, 1-10

Question 9 : (L) Sur ces 6 photos, est-ce que vous pourriez reconnaître, le cheval qui présente probablement les pathologies suivantes ? Les photos sont disponibles en annexe du vademecum.

▪ **Objectif :**

L'objectif de cette question est de faire connaître au détenteur quelques entités avec des signes cliniques pathognomoniques.

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Le vétérinaire cite les 6 affections pathologiques. Le détenteur doit les reconnaître sur les photos.

Question 10 : (P+L) Quels sont, selon vous, les signes plutôt évocateurs d'une douleur aiguë ? Plutôt évocateurs d'une douleur chronique ? Plutôt les deux ?

▪ **Objectif :**

L'objectif de cette question est pédagogique. Il vise à augmenter la capacité du détenteur à s'interroger sur la détection des signes précoces de douleur, aussi bien dans le cadre de douleur aiguë que de douleur chronique, notamment les signes posturaux et comportementaux. On ne cherche pas à faire une stricte dichotomie aiguë/chronique, plutôt à éveiller son sens de l'observation.

Selon le niveau de compétence de l'interlocuteur, le vétérinaire pourra apprécier la marge de progression.

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Le vétérinaire expose les signes et le détenteur doit opter plutôt pour un élément indicateur de douleur aigue, chronique, ou les deux. Le vétérinaire peut utiliser la colonne solution pour indiquer au détenteur la bonne réponse et lui laisser ainsi une « copie propre » à conserver.

▪ **Éléments techniques**

L'expression de la douleur aigue chez le cheval passe beaucoup par l'adoption de postures significatives généralement bien connues et reconnues (posture de l'abcès de pied, posture de fourbure, postures de coliques, etc.). On décrit de plus en plus des scores de grimaces faciales permettant d'évaluer la douleur. L'expression de la douleur lorsqu'elle est chronique est parfois plus insidieuse. Les indicateurs en sont parfois moins bien connus :

- La modification progressive et durable de l'ensemble de l'éthogramme du cheval : diminution de l'exploration du milieu, des interactions sociales, de la prise alimentaire, ...
- L'apparition de comportements stéréotypés
- La réticence au travail voire l'apparition de réactions d'agressivité

Cette question a notamment pour objectif de sensibiliser à tous ces signes plus discrets d'une souffrance chronique d'un cheval.

	Exemples	Plutôt Aigu	Plutôt chronique
Signes locaux	Chaleur des pieds ou présence d'un pouls digité	X	
	Déformations type "tares molles" : distensions synoviales, tendinite, œdèmes, engorgements ,...	X	
	Déformations type "tares dures" : osseuses ou articulaires, néoformations (suros), ...		X
Expression	Grimaces faciales	X	
Signes locomoteurs	Boiterie intermittente	X	X
Signes posturaux = postures de soulagement	Protraction ou rétraction prolongée d'un membre Suppression d'appui	X	
	Posture campée	X	
Signes comportementaux	Désintérêt pour l'environnement, refus du contact avec l'homme		X
	Immobilité, diminution du comportement exploratoire		X
	Baisse d'appétit, amaigrissement ou manque d'état		X
	Réticence au travail	X	X
	Baisse prolongée d'interactions positives avec ses congénères		X
	Agressivité avec les autres congénères ou avec l'homme	X	
	Stéréotypies		X

La particularité de la sémiologie des ânes et des chevaux de trait doit également être prise en compte : ils sont tout autant sensibles à la douleur mais en expriment moins nettement les signes. Il est nécessaire de tenir compte de ces particularités raciales et individuelles dans l'évaluation de la douleur.

Question 11 : (L) Dans quel délai doit, selon vous, se faire l'intervention du vétérinaire dans ces affections douloureuses ?▪ **Objectif :**

L'objectif de cette question est de sensibiliser le détenteur à l'urgence ou non face à différentes entités pathologiques.

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Le vétérinaire interroge le détenteur et coche la colonne adéquate. Il peut utiliser la colonne solution pour indiquer au détenteur la bonne réponse et lui laisser ainsi une « copie propre » à conserver.

▪ **Éléments techniques**

Un écoulement oculaire simple est rarement une urgence absolue mais un œil fermé peut le devenir : dans certains cas, des lésions irréversibles peuvent s'installer, comme les synéchies.

Le grade de boiterie détermine l'urgence de la situation aussi. Pour une boiterie sans appui (hors abcès de pied), il est recommandé de faire passer très rapidement le vétérinaire. Pour une boiterie de grade 1 à 2/5, le passage du vétérinaire peut se faire dans la semaine.

Le jetage nasal verdâtre ou brunâtre fait référence au bouchon œsophagien. Il s'agit d'une urgence et le vétérinaire doit passer rapidement car il y a un risque de pneumonie par corps étrangers.

Les coliques, qu'elles soient modérées ou violentes, sont toujours un motif d'appel d'urgence du vétérinaire.

	Très rapidement (< 24h)	Dans les 48h	Dans la semaine
Écoulement oculaire		X	
Œil fermé	X		
Respiration difficile	X		
Coliques modérées	X		
Coliques violentes	X		
Boiterie intermittente ou légère (grade < 2/5)		X	X
Boiterie permanente ou avec suppression d'appui, déplacement difficile ou impossible (grade > 3/5)	X		
Jetage nasal verdâtre ou brunâtre (alimentaire)	X		
Œdème d'un membre sans boiterie			X

Question 12 : (L) Quel type de stéréotypies ou autres comportements compulsifs connaissez-vous ?

▪ **Objectif :**





L'objectif de cette question est de décrire au détenteur différents types de stéréotypies (liste non exhaustive)



▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lire la question et laisser le propriétaire parler, cocher ses réponses et compléter les oublis.

▪ **Éléments techniques**

Parmi la liste des stéréotypies citées, certaines sont bien connues par les détenteurs. Quel que soit leur mode d'expression, les stéréotypies (anciennement appelés "tics d'écurie") sont un indicateur majeur d'atteinte au BEA. Vous retrouverez les photos, les liens vers les vidéos et la bibliographie sur le site de la SNGTV : https://www.sngtv.org/4DACTION/ACCES_DIRECT/20118

Stéréotypie	Description de la séquence	Vidéo/ photo
Tic à l'air (Wind-sucking)	Le cheval ouvre la bouche, fléchit la nuque, contracte les muscles de l'encolure et émet un bruit caractéristique accompagné d'une contraction volontaire des muscles pharyngiens et des muscles de l'encolure. On a longtemps pensé que le bruit produit était associé à une ingestion d'air, d'où le terme de tic aérophagique.	
Tic à l'appui (Crib-biting)	La séquence produite est comparable à celle du tic à l'air mais débute par une prise d'appui des incisives maxillaires sur un support solide et fixe (porte, mangeoire, ...).	
Tic à l'ours (Weaving)	Il s'agit d'un tic de balancement où l'animal reporte successivement son poids latéralement sur un antérieur puis l'autre, et balance sa tête et son encolure d'un côté à l'autre. On observe ce comportement au boxe et en liberté devant la barrière du pré. Le caractère répétitif entraîne des conséquences pathologiques sur l'appareil locomoteur.	
Automutilation (Self Trauma)	L'automutilation est décrite essentiellement chez l'étalon mais dans certaines études, les juments et les hongres sont affectés avec des fréquences comparables (Luescher 98). Le déterminisme sexuel de cette affection est donc largement remis en cause. L'automutilation est issue d'une activité de grattage qui perd sa capacité de régulation. Les morsures sont dirigées préférentiellement sur le poitrail et les flancs, parfois les membres antérieurs. Elles provoquent des lésions dermatologiques profondes et spectaculaires.	Photo de lésions disponibles sur le site SNGTV (voir ci-dessus)
Arpentage (Fence-pacing) et Tournis (Boxe walking)	Le comportement moteur produit est une stéréotypie de tournis au boxe ou des aller-retour répétitifs de façon identique le long de la clôture du paddock.	
Tic du cogneur (Stall Kicking)	Le « tic du cogneur » se caractérise par l'émission répétée de coups de pieds contre les parois ou la porte du boxe ou à même le sol, avec les antérieurs ou les postérieurs... Outre les conséquences matérielles, les conséquences médicales sont néfastes sur la boîte cornée, les rayons distaux des membres et les articulations du cheval. On cite aussi des myosites induites. Son expression est souvent associée à une frustration : alimentaire au moment de la distribution de la ration, sociale par carence de contacts, sexuelle (étalon), ...	

Stéréotypie	Description de la séquence	Vidéo/ photo
Encensement (Headshaking)	L'encensement se manifeste par des mouvements imprévisibles, violents et apparemment involontaires de la tête en l'absence de stimulus déclencheur externe. La violence et la fréquence des mouvements rendent difficile voire dangereuse la pratique de l'équitation. L'expression est plus ou moins saisonnière (photophobie). Un diagnostic différentiel doit être établi avec de nombreuses causes organiques : phénomènes douloureux, rhinite allergique et maladies obstructives des voies respiratoires supérieures, neuropathies des nerfs crâniens (V, VII, VIII), mélanomes de l'iris, ostéite péri apicale dentaire, ostéoarthrose du pharynx et des bulles tympaniques, otacariase, rage...	
Tics linguaux (Tongue lolling)	Il existe de nombreuses variantes : des claquements de lèvres (lip smacking), des mouvements de la langue (tongue-curling, lip-licking), des protusions de la langue (tongue protusion), des grincements de dents (teeth grinding), des mâchonnements dans le vide (chewing), ...	
Lignophagie (wood chewing)	La lignophagie fait partie du répertoire comportemental normal du cheval (éthogramme) y compris chez le cheval en pâture. Cependant, le comportement de lignophagie est décrit comme envahissant et constituant une stéréotypie.	
Coprophagie (eating dirt)	Comportement normal chez le poulain et occasionnellement chez l'adulte, la coprophagie est considérée comme gênante par les propriétaires ou cavaliers dès qu'elle devient fréquente. On y attribue soit des carences nutritionnelles, soit un déséquilibre de la flore intestinale. La coprophagie fait souvent suite à un épisode diarrhéique. Néanmoins, la coprophagie peut devenir une activité de substitution devenue compulsive.	

Référence : Luescher et al. (1998) A cross-sectional study on compulsive behaviour (stable vices) in horses, Equine Veterinary Journal, <https://doi.org/10.1111/j.2042-3306.1998.tb05138.x>

Il s'agit toujours de comportements compulsifs dont la séquence d'expression est répétitive, prolongée, invariante et dénuée de toute fonction (définition de la stéréotypie).

Ils apparaissent souvent en situation de stress ou de conflit émotionnel et devenant envahissants sont source de troubles somatiques secondaires.

Toute stéréotypie peut être considérée comme un indicateur de mal-être quelle que soit sa forme d'expression (de multiples formes d'expression sont possibles).

Il est rappelé que l'usage du collier anti-tic ou de tout autre moyen coercitif (électrification autour des mangeoires ou des portes, etc) n'est pas recommandé car il aggrave l'état anxieux du cheval et augmente donc la fréquence de la stéréotypie sous un autre mode d'expression (par exemple passage d'un tic à l'appui à de l'automutilation).

La gestion des stéréotypies passe par une thérapie comportementale globale : modification de l'environnement, enrichissement social, augmentation de l'accès à une alimentation variée et riche en fibre, etc.

Pour la gestion du stress chronique voir le Guide des Bonnes Pratiques pour l'application des engagements de la Charte pour le Bien-être équin (cf. fiche détenteur).

Question 13 : (L) Parmi les photos de chevaux présentées dans le vademecum, cochez ceux qui présentent des signes évocateurs de stress aigu ?

▪ **Objectif :**

L'objectif est pédagogique. La question doit aider le détenteur à mieux reconnaître les signes de stress aigu : signes neurovégétatifs (non volontaires) et signes comportementaux (volontaires).

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Montrer les photos (en annexe du vademecum) avec l'indication des signes visibles sur les photos et laisser le détenteur répondre.

▪ **Éléments techniques**

- Photo 1 : Cheval hyper vigilant**
- Photo 2 : Cheval en sudation intense**
- Photo 3 : Comportement d'évitement violent (rétivité)
- Photo 4 : Défécation et ou mictions répétées**
- Photo 5 : Grimace faciale

Les réponses correctes sont indiquées en gras ci-dessus.

Les photos 3 et 5 sont plutôt évocatrices de douleur (au-delà du stress induit par celle-ci). Ces deux photos ont été volontairement introduites dans la planche photo pour éveiller le sens du détenteur.

Lors de stress intense, quelle qu'en soit la cause, le cheval va émettre des signes neurovégétatifs non volontaires (accélération du rythme cardiaque et respiratoire, mydriase, sudation, mictions et/ou défécations répétées, etc.) qui témoignent de la modification de son équilibre émotionnel (sécrétion d'hormones de stress).

Il peut produire un comportement d'évitement selon la règle des 3F ("Freeze, Fly or Fight") dont l'expression dépend de l'individu (tempérament), de son expérience et de l'environnement (espace fermé ou ouvert).

Reconnaître ces signes de stress permet au détenteur d'adapter son attitude, de prévenir les réactions violentes du cheval et donc de limiter les risques d'accidents.

La perception douloureuse peut être une source de stress et de modification du comportement : une réaction violente d'évitement apparaissant brutalement doit évoquer cette cause possible. De même l'expression faciale du cheval peut être un signe qui témoigne de cette douleur.

Question 14 : (L) Parmi les photos de chevaux présentées dans le vademecum, cochez ceux qui présentent des signes évocateurs de stress chronique ?

▪ **Objectif :**

L'objectif est pédagogique, il doit aider le détenteur à mieux reconnaître les signes de stress chronique : modifications durables du comportement (social, exploratoire, alimentaire...)

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Montrer les photos (en annexe du vademecum) et laisser la réponse libre.

▪ **Éléments techniques**

- Photo 1 : Stéréotypies (tics) ou tout comportement compulsif**
- Photo 2 : Posture de retrait, refus de contact (homme ou congénères)**
- Photo 3 : Amaigrissement avec baisse d'appétit**
- Photo 4 : Agressivité envers l'homme ou les congénères**
- Photo 5 : Apathie**

Les réponses correctes sont indiquées en gras ci-dessus.

Lors de stress chronique, le cheval va durablement modifier son comportement jusqu'à altérer ses besoins fondamentaux : baisse des interactions sociales, du comportement exploratoire, de la prise alimentaire, de l'intérêt pour son environnement, ...

Il peut entrer dans un tableau clinique dépressif, où tous les signes sont en hypo : hypo réactivité, hypo sensibilité, hypo motricité, ...

Il peut aussi développer des comportements moteurs invariants et répétitifs, sans finalité, appelés stéréotypies.

Ces signes de mal-être doivent attirer l'attention du détenteur et remettre en cause les conditions de détention : contacts sociaux, enrichissement du milieu, ...

Question 15 : (P+L) Quels sont, selon vous, les pathologies ou anomalies de comportement qui peuvent être les conséquences d'un "over-stress" ?

▪ **Objectif :**

L'objectif est de sensibiliser le détenteur aux indicateurs « d'over stress » qui témoignent d'un dépassement des capacités d'adaptation du cheval.

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Expliquer la notion "d'over stress" ou de "stress dépassant les capacités adaptatives".

Laisser répondre et orienter les réponses si nécessaire.

▪ **Éléments techniques**

Toutes les réponses sont correctes. Le stress fait partie de la vie et peut être bénéfique pour la performance s'il ne dépasse pas les capacités d'adaptation de l'individu. La modification soudaine du comportement est l'un des indicateurs les plus précoces et les plus significatifs d'un dépassement de ces capacités adaptatives. L'apparition de pathologies spécifiques du stress est l'étape suivante du processus pathogène.

La partie 3 fera l'objet d'une analyse statistique anonyme pour 10% des questionnaires tirés au sort. Il convient donc de poser toutes les questions sans les modifier et de reporter dans le questionnaire les pratiques des détenteurs interrogés. Le vétérinaire pourra ensuite commenter ces pratiques dans la partie DISCUSSION à l'aide des éléments techniques présentés ici.

Question 16 : (*) La gestion de l'abreuvement dans votre écurie

▪ **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer les pratiques en matière d'abreuvement en quantité et en qualité de l'eau.

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Poser les questions et remplir par une croix les cases du tableau. Si les chevaux s'abreuvent dans une source naturelle, seule la question sur les analyses d'eau doit être posée.

- **Éléments techniques**

L'abreuvement fait partie des besoins fondamentaux (l'une des 5 libertés : "Absence de faim, de soif et de malnutrition"). Le cheval a besoin d'un accès continu à un abreuvement de qualité (eau fraîche sans contaminant chimique ou bactériologique) et en quantité suffisante (30 à 50 litres par jour pour un cheval de 500 kg, variable aussi selon les conditions météorologiques et l'activité).

Question 17 : (*) Comment vous assurez-vous que votre ration est suffisante en quantité ?

- **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer les pratiques en matière d'apport alimentaire, comment les détenteurs évaluent l'adéquation entre la ration et les besoins de leurs chevaux.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Poser la question et attendre la réponse apportée par le détenteur.

- **Éléments techniques**

La couverture des besoins nutritionnels fait partie des besoins fondamentaux (l'une des 5 libertés : "Absence de faim, de soif et de malnutrition"). Les chevaux ont besoin d'une alimentation fourragère, c'est fondamental (cf. question 18). Les apports nutritionnels complémentaires doivent aussi être évalués objectivement selon les besoins : l'évaluation de la note d'état corporel permet d'évaluer si les rations sont adaptées ou non.

Question 18 : (*) Vos chevaux ont-ils accès au fourrage ou à l'herbe à volonté ?

- **Objectif :**

L'objectif est de savoir si les chevaux ont accès à des fibres en continu ou non : herbe ou fourrage

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Poser la question et attendre la réponse apportée par le détenteur.

- **Éléments techniques**

Selon le consensus scientifique, le cheval a fondamentalement besoin d'avoir accès à une alimentation fourragère, si possible ad libitum. Rappelons qu'un cheval en conditions naturelles passe environ 12 à 16h par jour à se nourrir et jeûne rarement plus de trois heures consécutives. Les 8 kg de foin pour un cheval de 500 kg (question 8) permettent de maintenir une activité d'ingestion pendant huit heures par jour au minimum et de limiter les risques de coliques et d'ulcères.

Question 19 : (*) Si non, savez-vous quelle quantité de fourrage vos chevaux mangent par jour ?

- **Objectif :**

Si les chevaux n'ont pas accès au fourrage ou à l'herbe à volonté, l'objectif est d'évaluer les éléments utilisés par le détenteur pour contrôler la quantité de fourrage distribuée.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Poser la question et attendre la réponse apportée par le détenteur.

- **Éléments techniques**

Selon le consensus scientifique, le cheval a fondamentalement besoin d'avoir accès à une alimentation fourragère majoritaire quel que soit son statut physiologique

Si les apports en aliments fibreux ne sont pas "ad libitum", ils doivent être évalués précisément et constamment adaptés aux besoins physiologiques de l'animal : jeune en croissance, cheval au travail, cheval au repos, compétiteur, etc. Dans tous les cas, l'apport d'aliments riches en fibres est la base de l'alimentation du cheval, herbivore monogastrique.

Question 20 : (*) Dans votre structure :

- **Objectif :**

L'objectif est de faire remonter les pratiques des détenteurs en termes de confort.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lire les questions et cocher les cases du tableau.

- **Éléments techniques**

Il n'y a pas obligation d'avoir des abris artificiels dès lors que des abris naturels existent et permettent une protection contre les excès climatiques régionaux et les dominances climatiques (ensoleillement, vents, pluviométrie, ...). De même, l'excès de port de couvertures n'est en rien un facteur favorable au BEA.

Un cheval a besoin de se reposer en décubitus latéral et pas seulement debout. Pour satisfaire ce besoin, l'espace doit être suffisant, le sol confortable et le groupe non surpeuplé.

Dans tous les cas, limiter durablement la capacité de déplacement est contraire au BEA.

Question 21 : (*) Donnez-vous, à vos chevaux, un temps de liberté en extérieur en dehors du temps de travail ?

- **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer statistiquement la partie du budget temps réservé à une activité locomotrice libre hors activité sportive.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lire la question et les réponses, cocher la réponse donnée par le détenteur : 1 seule réponse possible.

- **Éléments techniques**

Le consensus scientifique dit que l'activité sportive seule n'est pas suffisante pour satisfaire les besoins locomoteurs et exploratoires du cheval (besoins fondamentaux en matière de bien-être).

Un cheval doit pouvoir assouvir ses besoins de déplacement au moins une fois par jour (liberté ou travail). Sans activité sportive, une activité en liberté est indispensable tous les jours au minimum.

Question 22 : (*) Lors de l'apprentissage (éducation/dressage /etc.) du cheval, vous avez recours

- **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer statistiquement l'utilisation de différentes techniques d'apprentissage dans l'éducation du cheval.

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lire la question et les réponses, cocher la réponse donnée par le détenteur : plusieurs réponses possibles.

▪ **Éléments techniques**

L'habituation est le processus naturel par lequel la réponse de l'animal va progressivement disparaître lorsqu'il est exposé de façon répétée à une situation nouvelle (par ex une situation inconnue).

En complément de ce processus naturel, l'apprentissage vise à favoriser la fréquence d'expression de certains comportements plutôt que d'autres en appliquant la technique dite du "conditionnement opérant" qui utilise soit un stimulus renforçateur (de confort) soit un stimulus punitif (d'inconfort), qui peuvent être positifs ou négatifs :

	Le conditionnement opérant	
	Le renforcement	La punition
Objectif	Augmenter la fréquence d'expression d'un comportement souhaité	Diminuer la fréquence d'expression d'un comportement indésirable
Positif (ve) = on ajoute quelque chose	ex : on donne une récompense dès que le cheval a réalisé l'action demandée	ex : on donne un coup de cravache dès que le cheval commence à effectuer le comportement indésirable
Négatif (ve) = on retire quelque chose	ex : on retire l'inconfort dès que le cheval a réalisé l'action demandée : on desserre les jambes (= on cède), dès que le cheval avance	ex : on ne donne pas la ration au cheval qui tape dans sa porte

Différentes études montrent que l'utilisation du renforcement positif est plus efficace que l'usage du renforcement négatif, c'est à dire qu'il permet de façon plus rapide et plus durable d'obtenir le résultat souhaité

Pour autant, l'un et l'autre sont couramment utilisés dans le dressage des équidés.

Question 23 : (*) Comment prévenez-vous les problèmes de stress liés à l'utilisation du cheval ?

▪ **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer le besoin et la demande de formation. Point à date sur la gestion par l'utilisateur du stress des équidés.

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lire la question, les réponses possibles et laisser la question ouverte pour la discussion sur le sujet.

▪ **Éléments techniques**

Les théories de l'apprentissage sont en fait méconnues y compris des professionnels : conditionnement opérant, conditionnement associatif de Pavlov, etc...

Apporter une formation sur ces principes de base permettrait de remettre en question certains empirismes et de faire progresser les techniques d'apprentissage dans le sens du BEA.

Question 24 : (*) Quels types de contacts sont possibles entre les chevaux de votre effectif au quotidien ?

▪ **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer qualitativement les contacts intra spécifiques entre chevaux d'un même groupe social chez les détenteurs.

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lister les propositions, une seule réponse possible.

▪ **Éléments techniques**

L'existence de contacts sociaux est un élément fondamental du BEA (cf 5 libertés)

La qualité de ces contacts est variable :

- Dans le temps : ponctuels, prolongés, continus
- Dans l'espace : partiels ou complets

Les canaux sensoriels utilisés par les animaux lors des contacts sont à évaluer :

- Contacts à distance, olfactifs et auditifs
- Contacts à distance, visuels en plus
- Contacts de proximité, tactiles partiellement (entre voisins de boxes par ex)
- "full-contact" (au pré ou au paddock)

Question 25 : (*) Dans son milieu de vie principal (box ou écurie), en dehors de son activité sportive, chaque cheval a-t-il ?

▪ **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer l'enrichissement du milieu de vie des équidés (hors contacts sociaux traités en question 24).

▪ **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lire les propositions et cocher les cases du tableau.

▪ **Éléments techniques**

L'existence de contacts sociaux est un élément fondamental du BEA (cf 5 libertés).

Les facteurs d'enrichissements du milieu sont :

- La variété des apports alimentaires en fourrages
- La variété des stimuli environnementaux et la possibilité pour le cheval d'y avoir accès
- Des activités de jeu (objets ludiques tels que "treat ball" ou objets suspendus dans le box, etc.)

Question 26 : (*) Avez déjà été confronté à des signes de douleur liés aux éléments suivants ? Si oui, avez-vous réussi à y remédier ?

▪ **Objectif :**

Faire remonter statiquement les observations des détenteurs sur les signes de douleurs potentiellement induits par certains éléments et s'ils ont réussi à y remédier.

Dans la partie discussion, ce sera l'occasion de faire prendre conscience au détenteur que l'activité sportive (y compris le harnachement) peut être génératrice de douleurs et que ce risque doit être pris en compte dans l'utilisation du cheval.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lire les propositions et cocher les cases du tableau.

- **Éléments techniques**

Les critères tels que blessures de harnachement, des commissures labiales, du garrot, ... doivent remettre en cause la qualité du matériel utilisé dans le cadre de l'activité sportive.

Le travail demandé au cheval doit être progressif et adapté à son âge, à son état physique, à son expérience, ... Dans l'apprentissage, les techniques coercitives doivent être remplacées autant que possible par un apprentissage basé sur la récompense.

La qualité du sol sur lequel travaille le cheval doit être évaluée et le travail demandé doit y être adapté.

Question 27 : (*) En moyenne par an, quel pourcentage des chevaux de vos écuries présentent des coliques ?

- **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer la fréquence globale des coliques (sans distinction d'étiologie).

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lister les réponses, 1 seule réponse possible.

- **Éléments techniques**

Parmi les indicateurs de douleur, les coliques sont un élément sémiologique majeur chez les équidés. En connaître la fréquence permet d'évaluer différents paramètres tels que : apports de fibres dans l'alimentation, protocoles de vermifugation, facteurs de stress, ...

Question 28 : (*) Quel est, à votre avis, le pourcentage de chevaux de votre effectif présentant une ou plusieurs séquences comportementales pouvant être considérées comme stéréotypie(s) ?

- **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer la fréquence des stéréotypies.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lister les réponses, 1 seule réponse possible.

- **Éléments techniques**

Les stéréotypies (anciennement appelés "tics d'écurie") sont un indicateur majeur d'atteinte au BEA.

Tout comportement considéré comme répétitif, invariant et dénué de toute fonction (définition de la stéréotypie) est un indicateur de mal-être quelle que soit sa manifestation (de multiples formes d'expression sont possibles).

Question 29 : (*) Observez-vous fréquemment des comportements d'affinité entre certains chevaux d'un même groupe ?

- **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer la qualité des interactions sociales au sein de l'effectif.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lister les réponses, plusieurs réponses possibles

- **Éléments techniques**

Parmi les indicateurs de BEA, les contacts sociaux entre les individus du groupe sont un élément sémiologique majeur chez les équidés. Ils témoignent de la stabilité du groupe social et de sa hiérarchie.

Plus le groupe est stable, plus les relations d'affinités sont présentes. A contrario, plus le groupe est instable plus les comportements d'agressions sont présents (cf. question suivante). Connaître ce paramètre permet d'évaluer la qualité de la conduite d'élevage /d'effectif.

Question 30 : (*) Quel est, à votre avis, la fréquence de comportements agressifs lors de l'arrivée d'un nouvel individu dans votre effectif de chevaux ?

- **Objectif :**

L'objectif est d'évaluer les difficultés liées à l'allotement et à l'introduction d'un nouvel individu dans un groupe préétabli.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Lister les réponses, 1 seule réponse possible mais laisser la question ouverte à la discussion.

- **Éléments techniques**

L'existence de contacts sociaux est un facteur essentiel au BEA mais est parfois source de difficultés pour le détenteur dans la conduite d'élevage ou de son effectif notamment en cas d'introduction d'un nouvel individu.

L'émission de signaux de menace après l'introduction d'un nouvel individu est normale dès lors qu'il n'y a pas de passage à l'acte. Il est important que le nouvel individu ait la possibilité de se soustraire à la menace.

Parmi les indicateurs d'atteinte au BEA, la fréquence des comportements agressifs est un élément sémiologique majeur chez les équidés. Ainsi, plus la fréquence des comportements agressifs entre les congénères est élevée, plus on peut considérer que la gestion des allotements est problématique

DISCUSSION

- **Objectif :**

Question ouverte afin de laisser au vétérinaire sanitaire effectuant la VSOE toute opportunité d'identifier les axes de progression en matière de BEA chez le détenteur et de mettre en place les améliorations nécessaires.

- **Comment le vétérinaire présente cette question ?**

Reprendre les réponses des détenteurs à la partie précédente pour identifier les points d'amélioration. Proposer des orientations et la mise en place des moyens d'améliorer les problèmes identifiés.

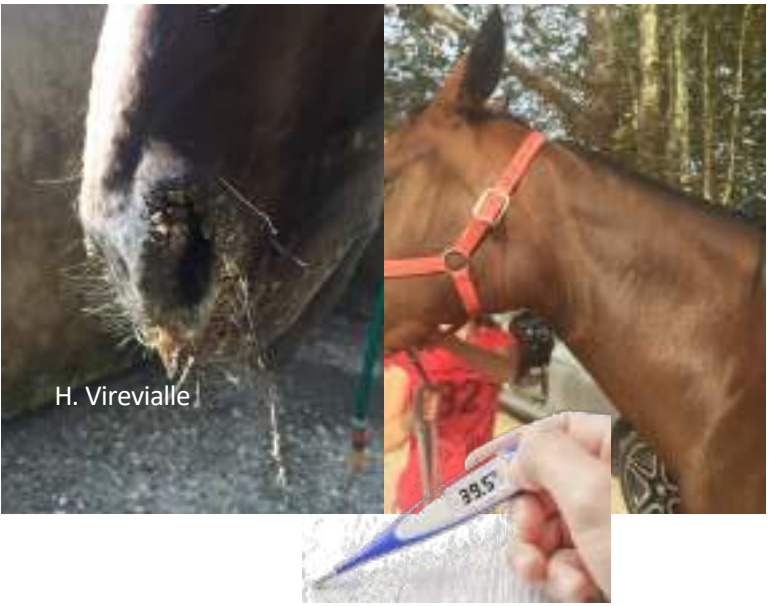
- **Éléments techniques**

Reprendre les éléments les plus significatifs de la visite pour déterminer des objectifs à atteindre et en lister idéalement 3 au moins.

Annexe du vademecum

Q6. Sur ces 6 photos, est-ce que vous pourriez reconnaître, le cheval qui présente probablement les pathologies suivantes ?

- Fourbure
- Gourme
- Syndrome de Cushing
- Bouchon oesophagien
- Asthme équin
- Abscès de pied





V. Boureau

Photo 2 : Cheval en sudation intense



V. Boureau

Photo 3 : Comportement d'évitement violent (rétivité)



V. Boureau

Photo 4 : Défécations ou mictions répétées



V. Boureau

Photo 5 : Grimace faciale

Photo 1 : Cheval hyper vigilant



V. Boureau

Q13. Parmi les photos de chevaux présentées ici, cochez ceux qui présentent des signes évocateurs de stress aigu ?



Photo 2 : posture de retrait, refus de contact (H ou congénères)



Photo 4 :
Agressivité envers
l'homme ou les
congénères



Photo 5 : Apathie

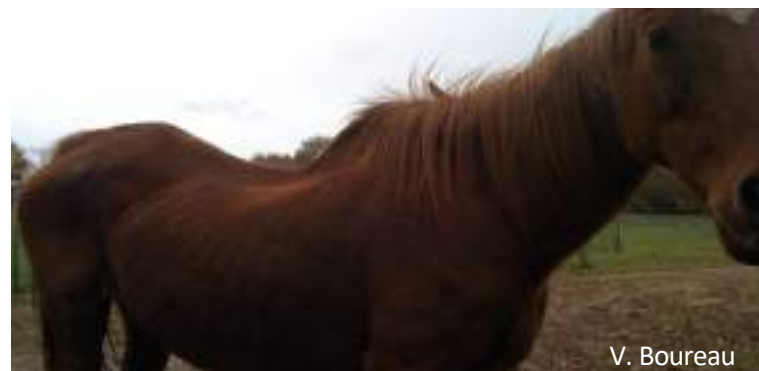


Photo 3 : Amaigrissement avec baisse
d'appétit



Photo 1 : Stéréotypies (tics) ou tout
comportement compulsif

Q14. Parmi les photos de chevaux présentées ici, cochez ceux qui présentent des signes évocateurs de stress chronique ?

Le Bien-être animal

Le bien-être animal, c'est quoi ?

Le bien-être d'un animal est l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que de ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal (Anses, 2018).

Une bonne santé, un niveau de production satisfaisant pour les animaux de rente ou une absence de stress ne suffisent donc pas pour justifier un état de bien-être satisfaisant, il faut aussi se soucier de ce que l'animal ressent, des perceptions subjectives déplaisantes, telles que la douleur et la peur, et rechercher les signes d'expression d'émotions positives (satisfaction, plaisir...).

Ainsi l'observation de l'animal, que ce soit dans son environnement quotidien ou au travail est capitale. Il est important que tout comportement anormal ou toute modification du comportement soient pris en compte pour en trouver la cause et tenter de la corriger.



Guide de Bonnes Pratiques
pour l'application des engagements
de la charte pour le Bien-Être Équin

8 mesures bien-être

Les professionnels de la filière équine française ont communément défini huit mesures considérées comme appropriées au bien-être des équidés.



1 Assurer la mise en place d'une **relation homme-cheval positive** lors des interactions et manipulations ;



2 Garantir un **abreuvement** et une **alimentation adaptés** aux besoins physiologiques et comportementaux des chevaux ;



3 Offrir aux chevaux un **lieu de vie approprié** assurant leur santé et leur bien-être ;



4 Assurer des conditions de vie qui favorisent la **satisfaction des besoins de repos** et de déplacement des chevaux ;



5 Respecter le caractère grégaire des chevaux en **favorisant les contacts sociaux positifs** et en **minimisant les contacts négatifs** ;



6 Garantir et préserver la santé des chevaux en **appliquant les bonnes pratiques d'élevage**, de détention et d'utilisation ;



7 Prévenir ou soulager la douleur ;



8 Continuer d'apporter les soins nécessaires au cheval pour son bien-être et sa santé après la fin de sa carrière et jusqu'à sa mort, lui **assurer une fin de vie dans des conditions éthiques**.

Quelles actions mettre en place en faveur du bien-être de vos équidés?



Communiquer sur la prise en compte du bien-être animal:

Poser des affiches de sensibilisation sur le bien-être des chevaux. Vous pouvez construire ces affiches vous-même, en collaboration avec vos collaborateurs ou avec les utilisateurs.

Il est également possible d'adhérer à des labels permettant une valorisation des pratiques.



Organiser des journées d'animation autour du bien-être animal:

Proposer des réunions régulières sur la thématique du bien-être animal avec vos collaborateurs (entraîneurs, éleveurs, ...) et salariés et les former aux bonnes pratiques, rechercher ensemble les évolutions souhaitables au sein de votre structure.



S'informer régulièrement afin de mieux connaître le Bien-Être des Equidés:

Interroger votre vétérinaire et les professionnels intervenant auprès de vos chevaux (dentiste, maréchal, identificateur, ...)



► Ce guide dont les signataires sont l'AVEF, la FFE, la FNC, France Galop, le GHN et le Trot, est validé par le Ministère de l'Agriculture et propose à

partir de 8 mesures en faveur du bien-être équin, des fiches de bonnes pratiques, des critères d'évaluation, des points de vigilance et des applications pratiques.



Auto-évaluer ses pratiques grâce aux outils disponibles, entre autres:



► **Bien-être Équin: mes pratiques**
Une application d'autoévaluation a été créée par les institutions signataires de la Charte du Bien-Être Équin pour auto-évaluer ses pratiques

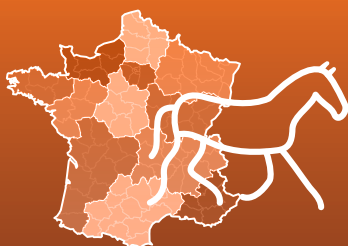


► **EquiPass**
Cette application vous permet de vous auto-évaluer et facilite la mise en application des bonnes pratiques de la charte du bien-être équin.

Vous pouvez également vérifier le respect de vos principales obligations réglementaires et évaluer vos facteurs de risques sanitaires liés à la biosécurité.



► **Equipedia**
L'IFCE propose des ressources documentaires, le protocole d'évaluation « Cheval Bien-être » et l'application associée.



Pour chaque discipline de la filière équine, il existe des grilles d'évaluation, des labels, des fiches conseils,... Ces outils sont développés au niveau régional ou au niveau national. Ils permettent au détenteur de valoriser ses bonnes pratiques en Bien-être des équidés.

Renseignez-vous auprès de vos organismes sur leurs actions en faveur du bien-être équin.

